

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/07/2020

SAPERFEL

Association

Siège social :

228, rue d'Androlet

79410 ECHIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2020

A l'Assemblée Générale de l'association SAPERFEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SAPERFEL relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport du Président et les autres documents adressés aux adhérents ne nous ayant pas été communiqués dans un délai suffisant, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux adhérents appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chauray, le 9 mars 2021,

SAS MALEVOUT NAUD
Société de Commissariat aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized, looping flourish extending upwards and to the right.

F. VIOLLEAU
Commissaire aux Comptes

ANNEXES

BILAN

EXERCICE Du 01/08/2019 Au 31/07/2020

ACTIF		Exercice : 19 / 20		Durée : 12 Mois		Exerc. : 18 / 19 12 Mois	
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	477 227	374 956	102 270	7	162 182	10
	Frais d'établissement						
A	Frais de recherche et développement						
C	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	477 227	374 956	102 270		162 182	
T	Fonds commercial (1)						
I	Autres						
F	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	1 620 770	1 337 269	283 501	20	333 151	21
I	Terrains	20 535		20 535		20 535	
M	Constructions	493 489	362 775	130 714		163 088	
M	Instal. techniques, mat. et out. ind.	522 280	522 280			18 010	
O	Autres	563 125	452 214	110 911		115 765	
B	Immobilisations corporelles en cours	21 341		21 341		15 753	
I	Avances et acomptes						
L	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :	19 742		19 742	1	19 742	1
I	Participations	18 930		18 930		18 930	
S	Créances rattachées à des participations						
E	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	812		812		812	
	TOTAL I	2 117 739	1 712 225	405 513	28	515 074	33
A	STOCKS ET EN-COURS :	43 498	7 580	35 918	2	41 044	3
C	Matières premières et autres approv.						
T	En-cours de productions: biens et services						
I	Produits intermédiaires et finis						
F	Marchandises	43 498	7 580	35 918		41 044	
C	AVANCES ET ACPTEES VERSES /COMMANDES	869		869			
I	CREANCES (3) :	637 779	24 551	613 229	42	557 346	36
R	Créances clients et cptes rattachés	467 155	24 551	442 604		353 757	
C	Autres	170 625		170 625		203 589	
U	Capital souscrit-appelé, non versé						
L	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :	83 973		83 973	6	83 973	5
A	Actions propres						
N	Autres titres	83 973		83 973		83 973	
T	DISPONIBILITES	288 590		288 590	20	352 399	22
C	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 903		23 903	2	17 660	1
O	TOTAL II	1 078 612	32 131	1 046 482	72	1 052 422	67
R	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS. EXERC. (III)						
M	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (IV)						
E	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)						
P	TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)	3 196 351	1 744 356	1 451 995	100	1 567 496	100
G							
T	(1) Dont droit au bail						
U	(2) Dont à moins d'un an						
E	(3) Dont à plus d'un an						
L	(4) Dont à plus d'un an						
S							

EXERCICE Du

01/08/2019

Au

31/07/2020

PASSIF		Exercice : 19 / 20 Durée: 12 Mois	% PASSIF	Exercice : 18 / 19 Durée: 12 Mois	% PASSIF
C	FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
A	FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
P	ECARTS DE REEVALUATION				
I	RESERVES	564 059	39	628 291	40
T	Réserve indisponible				
A	Réserves statutaires ou contractuelles				
U P	Réserves réglementées	564 059		628 291	
X R	Autres				
O	Affectation au projet associatif				
P	REPORT A NOUVEAU				
R	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	-77 831	-5	-64 232	-4
E	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
S	PROVISIONS REGLEMENTEES				
	TOTAL I	486 228	33	564 059	36
P S					
R I	PROVISIONS POUR RISQUES				
O O	PROVISIONS POUR CHARGES				
V N	FONDS DEDIES				
I S	TOTAL II				
D	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES				
E	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES				
T	EMPR. ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	313 576	22	269 399	17
T	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS				
E	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			86	
S	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	242 889	17	315 855	20
(1)	DETTES FISCALES ET SOCIALES	373 440	26	358 430	23
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
	AUTRES DETTES	8 151	1	29 102	2
C	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	27 710	2	30 566	2
O R					
M E	TOTAL III	965 766	67	1 003 437	64
P G					
T U					
E L	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)				
S					
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 451 995	100	1 567 496	100
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				
	(2) Dont concours banc. courants et soldes créd. de banques				
	(3) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an				

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

EXERCICE Du 01/08/2019

Au 31/07/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 19 / 20 12 mois	Exerc.: 18 / 19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Cotisations		
Ventes de marchandises	309 384	418 341
Production vendue (biens et services)	2 443 401	2 715 538
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	2 752 785	3 133 879
<i>Dont à l'exportation :</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		31 755
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	32 225	42 576
Utilisation de fonds reportés et de fonds dédiés		
Autres produits	127	246
TOTAL I	2 785 137	3 208 455
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Achat de marchandises (a)	222 749	332 026
Variation de stock	4 077	6 768
Achat de matières premières et autres approvisionnements (a)		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	815 905	974 379
Impôts, taxes et versements assimilés	28 151	29 706
Salaires et traitements	1 186 192	1 236 526
Charges sociales	420 027	488 114
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (b)	190 107	191 657
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions	9 058	1 484
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 212	24 457
TOTAL II	2 886 479	3 285 118
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 101 342	-76 663
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :		
Excédent attribué ou déficit transféré III		
Déficit supporté ou excédent transféré IV		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes aux exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Devise

EURO

EXERCICE Du 01/08/2019

Au

31/07/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 19 / 20 12 mois	Exerc.: 18 / 19 12 mois
PRODUITS FINANCIERS :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances actifs immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 698	3 182
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits net s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	2 698	3 182
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 298	5 586
Différences négatives de change		
Charges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	4 298	5 586
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 600	-2 404
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II +III -IV +V -VI)	- 102 942	-79 066
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	18 419	15 743
Sur opérations en capital	10 283	3 300
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	28 702	19 043
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	2 266	4 209
Sur opérations en capital	1 325	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	3 591	4 209
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	25 112	14 835
Participations des Salariés aux Fruits de l'Expansion (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 816 537	3 230 681
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 894 368	3 294 913
EXCEDENT OU DEFICIT	-77 831	-64 232
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

I. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'entreprise présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	1 451 995 €
Chiffre d'affaires :	2 752 785 €
Résultat :	-77 831 €

L'exercice couvre la période du 01/08/2019 au 31/07/2020.

L'exercice comptable est marqué par :

Activité :

- Une nouvelle baisse du nombre de clients vaches laitières qui entraîne une baisse de la marge et des services.
- Le nombre d'animaux en caprin augmente et le nombre d'élevage en caprin est stable. Cependant, suite au confinement COVID du 1er semestre 2020 au moment où le chiffre d'affaire Caprin se réalise habituellement, l'activité caprine (très saisonnière) a été largement impactée. Ainsi, les évolutions favorables du caprin ne se traduisent pas dans le résultat final.
- La Baisse prévue du chiffre d'affaires revente de produits Elvapro (limitation du CA pour libérer M Aubrit pour vendre du service conseil ou de collecte et notre volonté de réduire la gamme de produits). Il est trop tôt pour mesurer les impacts de la mesure, toujours en raison de la Covid) ; nous en vérifierons l'impact sur la prochaine période.
- L'effet Covid : baisse de CA 315 000€ rattrapé à hauteur de 43 000€ sur la fin de l'exercice grâce à une reprise post confinement très forte et des charges salariales amoindries.

Investissement et coût informatique:

- La baisse des charges informatiques car le programme a pris fin. Une partie figure en investissements amortissables et des encours seront mis en service sur le prochain exercice.
- L'avoir négocié sur les prestations informatiques de l'exercice précédent est de 18 000€ HT : il a été comptabilisé en produits exceptionnels.
- La mutualisation des outils vaches laitières dans Breedertech SA s'accroît, partage à trois ECEL au lieu de deux. L'arrivée de ce 3^{ème} ECEL dans la SA s'est traduit par une économie et l'arrêt des avances financières de noter part (montant global des avances trésorerie 145 500€ en plus de la participation).

Main d'œuvre et formation :

- Un effectif salarié légèrement inférieur.
- Un chômage partiel d'une valeur d'environ 4 000 heures
- Une baisse des charges patronales - 4%
- Un nouveau contrat IFC avec la Caisse épargne : versement 15 000€ impactant les charges de l'exercice.
- Une meilleure organisation et optimisation du travail des salariés : la pénurie de peseurs a été compensée par le travail des conseillers. L'apport a été positif de mai à juillet 2020 au niveau du résultat au regard des prévisions.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence. SAPERFEL applique le règlement des :

CRC n° 93-03 plan comptable général
CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

B. Mode et Méthode d'évaluation

1. Immobilisations corporelles

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciel	3 ans
- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

3. Stocks et encours

- Stocks de marchandises : ils sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Il s'élève à 43 497.95€.

4. Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

C. Crise sanitaire COVID-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020.

L'entreprise a fait l'objet d'une fermeture imposée, à compter du 17 mars 2020, aussi son activité est impactée.

Toutefois, la direction a relevé des conséquences de cette crise sanitaire notamment au niveau :

- Du chiffre d'affaires, ventes de biens et services : baisse des ventes, 272 000€ au regard du prévisionnel, le confinement étant intervenu au moment du pic d'activité. L'ensemble des activités non réalisées de mars à début Mai 2020 n'ont pas pu être rattrapées entièrement : certains clients ont refusé de reprendre l'activité dès le mois de mai (peur du COVID) ou chez d'autres, la production laitière caprine s'arrêtait en mai rendant impossible la reprise du service.
- De l'impact sur les délais de paiement : léger décalage de paiement des clients en raison du décalage des ventes qui se sont faites de mai à fin juillet (habituellement l'entreprise ferme aux alentours du 15/07).
- Généralement, sur la position de liquidité : l'entreprise a contracté un emprunt pour faire face à la période de confinement et aux paiements des charges. Cet emprunt favorise et impacte la trésorerie.
- Rupture dans les chaînes d'approvisionnement ; Certaines ventes ELVAPRO n'ont pas pu se faire faute d'approvisionnements.
- Indisponibilité de personnel : les aléas de disponibilité du personnel (Garde d'enfants, maladie...) ont été importants mais comblés en partie par l'implication d'autres catégories de personnel qui était en sous activité.

Certains dispositifs ou aides mis en œuvre par l'Etat ont été sollicités auprès des différents organismes :

- Aides sollicitées : auprès de la région pour 36000 euros en attente de retour
- Souscription d'un prêt garanti par l'Etat : pour 100 000€
- Utilisation du dispositif de chômage partiel pour 3 957 heures
- Aide aux communautés de communes : refusée car en dehors des critères d'éligibilité.

III. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**A. Fonds propres**

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Réserves diverses	628 290		64 231	564 059
Résultat de l'exercice	- 64 231	- 77 831	-64 231	- 77 831
TOTAUX	564 059	77 831	-	486 228

A. Provisions inscrites au bilan

Objet de la provision	Dépréciation des Titres	Dépréciation des stocks	Dépréciation des comptes clients	Pour litiges
Argumentation de la provision			Fonction des risques de non recouvrement	
Exercice 01/08/2019 au 31/07/2020				
Début	0	6 531	18 854	0
Dotations	0	1 049	8 007	
Reprises	0		2 310	
Fin	0	7 580	24 551	0
Exercice 01/08/2018 au 31/07/2019				
Début	0	7 864	19 882	0
Dotations			1 484	
Reprises	0	1 333	2 512	
Fin	0	6 531	18 854	0
Exercice 01/08/2017 au 31/07/2018				
Début	0	7 864	21 608	
Dotations	0		486	
Reprises			2 212	
Fin	0	7 864	19 882	0

B. Actif immobilisé et amortissements**1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	442 392	34 834	0	477 227
Immobilisations Corporelles	1 646 610	60 997	86 835	1 620 770
Immobilisations Financières	19 741	0	0	19 742
TOTAUX	2 108 743	95 831	86 835	2 117 739

2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	280 210	94 746	0	374 956
Immobilisations Corporelles	1 313 459	95 361	71 551	1 337 269
TOTAUX	1 593 669	190 107	71 551	1 712 225

C. Echéances des créances et des dettes**1. Créances**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	812		812
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	29 420	29 420	
Autres créances clients	437 735	437 735	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	625	625	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	11 513	11 513	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupe et associés	145 500	145 500	
Débiteurs divers	12 987	12 987	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23 903	23 903	
TOTAUX	662 494	661 682	812

2. Dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	100 000	100 000		
- à plus d'1 an l'origine	213 576	69 930	136 147	7 500
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	242 889	242 889		
Personnel et comptes rattachés	145 176	145 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 031	103 031		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	110 795	110 795		
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	14 438	14 438		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 151	8 151		
Dette représentative de titres empruntés				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	27 710	27 710		
TOTAUX	965 766	822 120	136 147	7 500

D. Comptes de régularisation Actif et Passif

1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :

- Les emprunts et dettes financières	67 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	44 300 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	58 879 €

2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :

- Clients : factures à établir	757 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	1 296 €
- Les créances fiscales et sociales	625 €
- Autres créances	82 €

3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 23 903 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 27 710 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

E. Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 41.26 personnes dont 3.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres	6
- Agents de maîtrise	8
- Employés, ouvriers et techniciens	27
- Apprentis	1

F. Ventilation du chiffre d'affaires

	31/07/2020
Chiffre d'affaires France	2 752 785
Chiffre d'affaires Export	0
Aides et subventions	0
Chiffre d'affaires total	2 752 785

G. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles

	31/07/2020
Produits exceptionnels de gestion	18 419
Produits exceptionnels en capital	10 283
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Totaux	28 702
Charges exceptionnelles de gestion	2 266
Charges exceptionnelles en capital	1 325
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
Totaux	3 591

Détail des charges et produits exceptionnels

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Aide nouveaux adhérents	2 266	0
Vnc éléments actifs cédés	1 324	0
Prix de cession éléments actifs	0	10 283
Correction avance ce	0	2 328
Annulation TVS	0	3 427
Avoir Adventiel n-1	0	12 589
Diverses régularisation	0	74

IV. Informations relatives aux engagements et autres informations

A. Engagements financiers

- Hypothèque néant
- Nantissement (gage) néant

B. Dettes garanties par sûretés réelles

- Avals, cautions et garanties néant
- Autres engagements reçus néant

C. Crédits baux et contrat de location engagements donnés

- Crédits baux immobiliers néant
- Crédits baux mobiliers néant

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
VALEURS D'ORIGINE					
REDEVANCES PAYEES					
-cumuls exercices antérieurs				2 028	2 028
-dotation de l'exercice				2 082	2 082
REDEVANCES A PAYER					
-à un an au plus				2 082	2 082
-à plus d'un an et cinq ans au plus				4 164	4 164
-à plus de cinq ans					
VALEURS RESIDUELLES					
-à un an au plus					
-à plus d'un an et cinq ans au plus					
-à plus de cinq ans					
MONTANTS PRIS EN CHARGES DANS L'EXERCICE				2 083	2 083

D. Engagement Retraite

L'association a souscrit un contrat spécifique auprès de la compagnie Groupama pour faire face aux coûts liés au départ de salariés. Le montant « épargné » sur ce compte au 31.07.2020 est de 5 028.72€. Un nouveau contrat a été souscrit auprès de la caisse d'épargne (AG2R) dont le montant est de 14 856.20€.

L'estimation globale de l'indemnité de fin de carrière est de 136 346€

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Convention collective Contrôle laitier
- Augmentation de salaire 1.00 %
- Taux d'actualisation 0.8%

E. Etat des filiales et participations

<

Nom	Capital	N°SIREN	Adresse	% de détention	Dernier exercice clos	Résultat
BREEDERTECH	75 300€ 753 actions	831567318	17Bd de Nominoe 35740 PACE Cedex	17%	31.12.2019	- 265€

Le total de bilan de la SAS BREEDERTECH est de 1 449 768.64€.

Le chiffre d'affaires est de 685 337.18€.

La situation nette est de 74 982.77€

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

F. Détermination de l'impôt

	31/07/2020
RESULTAT COMPTABLE	-77 831
Réintégrations	
TVS	1 959
Ecart valeur liquidative 31.07.2020	3 663
Déductions	
Reprise écart valeur liquidative 31.07.2019	12 571
RESULTAT FISCAL	- 84 780
IS BRUT	Néant

G. Indemnités et remboursement des trois plus hauts cadres dirigeants

Rémunérations : 176 108.54

H. Indemnités et remboursement des frais aux administrateurs

Le montant pour l'exercice est de 8 634.54€.

I. Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au titre de l'exercice 2019.2020 sont de 4 519.34€.